



OBSERVATOIRE CITOYEN DE L'ACTION DES POUVOIRS PUBLICS EN HAÏTI

**PACTE POUR LA PARTICIPATION ET
L'INTEGRATION DES JEUNES, DES FEMMES
ET DES PERSONNES HANDICAPEES
DANS LE DEVELOPPEMENT DU PAYS**

AVRIL 2016

LES JEUNES FACE A LEUR DESTIN

A. CONTEXTE

Après avoir suivi et analysé près de 75 débats avec les candidats à la Présidence et les candidats aux législatives sur les différentes stations de radio et télévision, et ayant été témoins du faible taux de participation des jeunes sur toute l'étendue du territoire aux élections de 2015, 18% pour les élections législatives du 9 août et de moins 25%¹ pour les élections présidentielles du 25 octobre 2015.

Selon le rapport² du Fond des Nations Unies pour la population en Haïti sur la jeunesse haïtienne et selon l'Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique (IHSI), les jeunes de 15 à 24 ans qui constituent la tranche d'âge ciblée par l'OCAPH, représentent au point de vue démographique plus de 50% de la population du pays. Selon l'IHSI³, plus de la moitié de la population haïtienne à moins de vingt et une années.

Dans ce contexte électoral, il est important de rappeler aux élus que la distribution géographique de la population des Jeunes se présente comme suit :

- Le département de l'Ouest regroupe 42% des jeunes
- Le département de l'Artibonite regroupe 15% des jeunes
- Le département du Nord regroupe (10%) des jeunes
- Les autres départements accusent des pourcentages inférieurs à 10%. Sur trois (3) jeunes vivants en Haïti, deux(2) d'entre eux vivent dans ces trois (3) départements géographiques.

Considérant le poids démographique des jeunes, l'Observatoire Citoyen de l'Action des Pouvoirs Publics en Haïti (OCAPH), à travers son unité « Espace Jeune » regroupant différentes organisations de jeunes dans le pays et ailleurs se propose de signer ce pacte d'engagement avec les pouvoirs publics dont l'exécutif représenté par le MJSAC et le Parlement représenté par les commission Sante, Education et Agriculture.

B. JUSTIFICATION

L'objet de ce manifeste est de faire un plaidoyer durant la transition politique pour une plus grande participation des jeunes, des femmes et des handicapés dans les Affaires Publiques de la Nation.

¹ http://www.cephaiti.ht/files/resultats/Resultat_definitif_1e_tour_president.pdf

² La Jeunesse Haïtienne en Chiffres –FNUAP 2010

³ http://ihsi.ht/rgph_resultat_ensemble_population.htm

- Considérant le faible taux de participation des citoyens aux élections des 9 août et 25 octobre qui met probablement en cause la légitimité des élus ;
- Considérant la question épineuse de la participation des jeunes qui représentent plus de 50 % de l'électorat haïtien, et le constat d'une absence chronique de politique de jeunesse
- Considérant que les jeunes de l'OCAPH sont conscients également du rôle que les personnes à mobilité réduite et les femmes jouent dans le développement du pays ;

L'OCAPH a décidé de mettre en place une coalition d'organisations de jeunes et d'handicapés qui présente une proposition de cinq (5) engagements à la nation que les élus des élections législatives et présidentielles devraient mettre en application sur les prochaines 5 ans:

Engagement no.1 : Pour une Politique Publique d'intégration et d'implication des jeunes, des femmes et des handicapés.

Les jeunes de l'OCAPH demandent aux pouvoirs publics dont l'exécutif et le législatif de présenter une politique qui devra inclure l'implication des jeunes dans la protection de l'environnement, le renforcement de la protection civile et de la sécurité nationale, l'exercice de la gestion des affaires publiques à travers Jeunesse Parlementaires et Gouvernement Jeunesse.

Engagement no. 2 : Pour le Renforcement de la formation professionnelle et de l'Enseignement Supérieur des jeunes.

Les jeunes de l'OCAPH demandent aux pouvoirs publics de présenter aux jeunes de la nation

- Une politique de formation professionnelle et technique qui vise des jeunes dans les 10 départements afin de répondre aux chômages et aux besoins du pays en termes de ressources humaines qualifiées dans les différentes filières techniques.
- Une politique de promotion de l'enseignement supérieur en vue d'éviter le flot massif de jeunes vers la République Dominicaine pour décrocher un diplôme d'études Universitaires.

Engagement no. 3 : Pour une Politique de promotion de la culture entrepreneuriale pour lutter contre le chômage et la pauvreté.

Les jeunes de l'OCAPH demandent aux pouvoirs publics de présenter à la nation Haïtienne une politique incitative d'investissement pour les jeunes entrepreneurs Haïtiens. Il est temps que l'entrepreneuriat devienne le moteur de la lutte contre la pauvreté et le chômage qui entravent le développement de la jeunesse haïtienne et par voie de conséquence celui du pays. En effet, L'OCAPH lance son programme Sa Se Biznis PAM qui vise à lancer un débat sur l'entrepreneuriat avec la pleine participation des jeunes.

Engagement no. 4 : Pour une Politique de discrimination positive en faveur des personnes handicapées.

Il est demandé aux pouvoirs publics d'articuler une politique qui prendra en compte l'insertion des personnes en situation d'handicape, leur permettant de se développer, de s'épanouir et de s'intégrer le mieux possible dans la société. Le renforcement des capacités du personnel et des moyens alloués à la prise en charge des handicapés, l'accès aux lieux d'accueil, particulièrement les lieux publics, et toutes autres structures spécialisées, sont fortement recommandés. La priorité aux personnes à mobilité réduite qualifiées dans les milieux professionnels doit être également accordée.

Engagement no.5 : Pour un véritable accès aux soins de santé pour les groupes les plus vulnérables.

Nous demandons aux pouvoirs publics de proposer à la nation haïtienne une politique de santé axée sur une Police d'Assurance-maladie qui couvrira surtout les jeunes et les plus démunis qui représentent la majorité nationale.

C. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE :

Tenant compte du fait qu'il faut mobiliser des ressources financières pour la mise en œuvre des cinq (5) engagements susmentionnés, Nous, la coalition des jeunes organisations partenaires de l'OCAPH, proposons aux élus de considérer les mesures suivantes :

Augmenter le budget du Ministère de la Jeunesse et des Sports et de l'Action Civique (MJSAC) de 5% annuellement sur les prochains 5 ans à partir des sources ci-dessous mentionnées :

1. Augmentation des certaines taxes douanières de 3 à 5% sur :

- Les boissons alcoolisées, les cigarettes importées qui ne font que détruire la santé de la jeunesse Haïtienne.
- Tout produit importé qui est déjà en production en Haïti. Cette taxe permettra de promouvoir les industries nationales qui doivent être protégées par l'Etat et lancer une politique d'emploi pour les jeunes. En retour les industries nationales qui bénéficieraient de cet avantage devraient recruter 2% de jeunes par année.

2. Augmentation des frais de contravention de 100%. Nous proposons que l'Etat Haïtien augmente de 100% les contraventions de la circulation liées surtout à l'excès de vitesse sur les routes nationales. Un pourcentage de 5% des recettes du service de la circulation des véhicules devra être réservé pour la mise en place rapidement une

policière routière qui devra être composée que de Jeunes. Il va falloir une plus grande présence de la police dans les villes et sur les routes avec pour responsabilité d'appliquer les règles de la circulation automobile dans les moindres recoins du pays afin de corriger les nombreux écarts enregistrés et de coup augmenter les revenus dont une partie ira vers des programmes de jeunes.

3. **Affectation d'un pourcentage de 2%** des taxes collectées à partir des recettes collectées par une sécurisation de la frontière.

D. MONITORING DU PACTE DE COALITION DES JEUNES DE L'OCAPH

1. Une structure de suivi, déjà mise en place par OCAPH et ces partenaires fera le suivi systématique des engagements qui seront pris par les pouvoirs publics dont l'exécutif et le législatif.

Pour le groupe des jeunes de l'OCAPH : _____

Jean Paul PERCEVAL

Responsable Espace Jeune/ OCAPH

Date : Novembre 2015